



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELI1DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

1. Encaissement d'un chèque

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune a reçu de la part de l'association Comité des fêtes un chèque correspondant à un remboursement, pour un montant de 165,36 euros.

Il convient donc que le Conseil municipal autorise la commune à procéder à l'encaissement de ce chèque.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 165.36 euros.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DEL11DU3009-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB2DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 2

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

2. Demande de subvention – Association Festivités du Mont

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association « les festivités du Mont » a organisé au mois de septembre une animation sur notre commune, avec une soirée années 80.

Avant cette manifestation, l'association avait sollicité une participation financière de la commune sous la forme d'une subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'en février 2026 l'association a obtenu une subvention communale d'un montant de 500 euros et également fin décembre 2025 une subvention d'un montant de 300 euros.

Il propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

DECISION

Après en avoir délibéré, avec 3 abstentions, 1 voix pour et 10 voix contre, la demande de subvention est refusée.

Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 3

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB2DU3009-DE

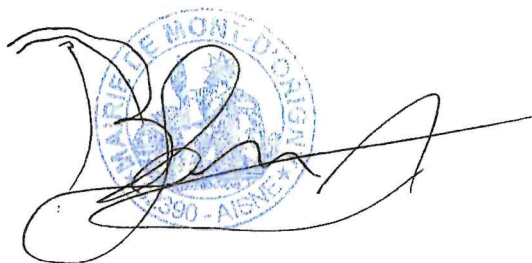
Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONT-D'OR" at the top and "390 - AIENEX" at the bottom. The signature is fluid and extends to the right of the stamp.



Commune de Mont-d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIBDU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Saint-Quentin
Canton
Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 3

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

**Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

DELIBERATION

Le Maire de Mont-d'Origny expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

DECISION

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 002-210204806-20260930-DELIBDU3009-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 30 septembre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB4DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 4

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-
Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl
DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal
BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

4. Demande de subvention communale annuelle – Ligne flottante

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur la demande de subvention reçue de l'association « la ligne flottante ».

Il s'agit d'une demande de participation financière annuelle de la commune afin de contribuer au fonctionnement de cette activité.

Il propose au Conseil municipal se prononce sur l'attribution de cette subvention communale annuelle.

DECISION

Après en avoir délibéré, avec 1 abstention, le Conseil municipal octroi une subvention d'un montant de 150 euros à l'association « la ligne flottante ».

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB4DU3009-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an 2026.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONT-D'OR" at the top and "69130 - AISNE" at the bottom. The signature is fluid and extends across the stamp.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB5DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 5

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

5. Nettoyage de la façade de l'église

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le devis concernant des travaux de nettoyage de la façade de l'église.

Ces travaux sont nécessaires afin de procéder au nettoyage et à l'entretien de la façade du bâtiment.

Le montant du devis s'élève à 3 000 euros.

Il demande aux membres de l'assemblée d'autoriser la réalisation de ces travaux pour un montant de 3 000 euros, conformément au devis présenté.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

-d'accepter le devis de l'entreprise Charles WAYES

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

-de prévoir les crédits nécessaires au budget communal

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB5DU3009-DE





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB6DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Saint-Quentin
Canton
Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 6

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

6. Travaux de peinture et changement de portes – École primaire

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de remise en état des sanitaires de l'école primaire, compte tenu de leur état actuel.

Ces travaux comprennent notamment la réalisation de travaux de peinture ainsi que le remplacement d'une porte et la pose d'une porte d'entrée dans les sanitaires de l'école primaire, afin d'améliorer l'état, l'entretien et les conditions d'utilisation de ces locaux par les élèves.

Le montant du devis établi s'élève à 4 418,26 euros TTC.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide

- d'approuver la réalisation des travaux de peinture et des portes dans les sanitaires de l'école primaire ;
- d'accepter le devis présenté d'un montant de 4 418.26 euros ttc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

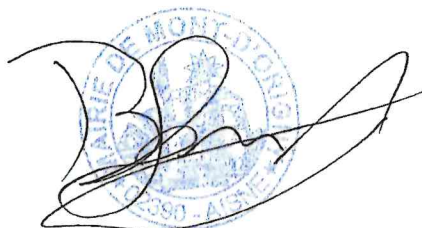
Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB6DU3009-DE

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONT-DORE" and "63090 - AIGLÉ".



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB7DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 7

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

7. Sortie communale – Matches de football

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'organiser, dans le cadre des activités et animations communales, deux sorties permettant aux habitants de la commune de participer à des rencontres de football par le Racing Club de Lens.

Les deux rencontres concernées sont :

- Lens – Marseille ;
- Lens – Troyes
- Le coût total de cette sortie s'élève à 5 760 euros TTC.

Afin de garantir la réservation des places, la commune doit procéder préalablement à leur acquisition auprès de l'organisme compétent.

Les places acquises par la commune seront ensuite proposées aux participants au tarif de 48 euros par personne et par match, correspondant au coût d'achat de la place de la commune.

Les recettes correspondantes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie de recettes communales, conformément à son acte constitutif et aux modalités de fonctionnement de celle-ci.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'organisation de deux sorties communales à l'occasion des rencontres de football précitées ;
- d'autoriser l'achat de 120 places pour les rencontres précitées ;
- d'approuver la dépense totale de 5 760.00 euros ttc correspondant à l'achat des 120 places,
- de préciser que les recettes issues de la vente des places seront encaissées par la régie de recette communale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'achat des places et à la mise en œuvre de ces sorties

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

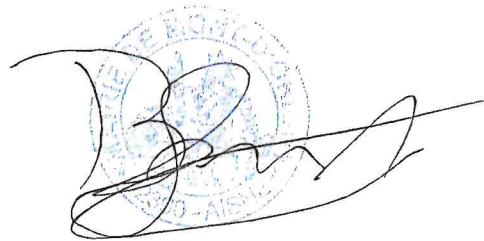
Émis et rendu exécutoire
le 30 septembre 2026
Reçu en Préfecture
le 01 octobre 2026
Publié ou notifié
le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB8DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 8

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

8. Demande d'audit – Période du fonctionnement de la régie avant 2014

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une ancienne régie communale fonctionnait au sein de la commune avant l'année 2014.

Afin de disposer d'une information complète sur le fonctionnement et les opérations réalisées dans le cadre de cette régie, et notamment sur les recettes enregistrées et les dépenses effectuées, les pièces justificatives et les écritures comptables correspondantes, il apparaît nécessaire de procéder à un audit et à une vérification des opérations réalisées au cours de la période concernée.

Cette démarche a pour objet de permettre à la commune de disposer d'un état précis et documenté de la situation de cette ancienne régie et, le cas échéant, d'identifier les éventuelles anomalies ou difficultés nécessitant des explications ou des régularisations.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 1 abstention décide :

-d'approuver le principe de la réalisation d'un audit et d'une vérification des opérations de l'ancienne régie communale ayant fonctionné avant 2014 ;

-de solliciter, dans le cadre de leurs compétences, les services de la direction départementale des finances publiques et ou le service de gestion comptable compétent, et un organisme agréé en gestion d'audit, afin d'obtenir un contrôle des opérations ;

-de demander les documents et archives disponibles, un examen des recettes encaissées, dépenses effectuées, pièces justificatives, mouvements de caisse afférents à la période concernée par la régie ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre aux services compétents l'ensemble des documents communaux nécessaires à cet examen ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à recevoir les conclusion ou observations résultant de cet audit.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Émis et rendu exécutoire

le 30 septembre 2026

Reçu en Préfecture

le 01 octobre 2026

Publié ou notifié

le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE MONT-D'ORIGNY" at the top and "01 - AISNE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a star.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT-D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 002-210204806-20260930-DELIB9DU3009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 30 septembre 2026

Délibération : N° 9

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt six le Mercredi 30 Septembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT-D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Alexandre BLANCHART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 24 septembre 2026

Présent(s) :

Alexandre BLANCHART-Gérald BAYARD-Cyrielle COSPEREC-Emilie ALLART-Teddy DEVILLERS- Jean-Luc SARRAZIN-Myriam MOREAUX-Cheryl DROCOURT-Jonathan BOULANGER-Marine VATIN-Kris BLEUSE- Pascal BLEUSE-Lucie LECOMTE

Absent(s) :

Gérard ALLART-Freddy CAILLEAUX donne pouvoir à Jean-Luc SARRAZIN

Secrétaire de séance :

Madame Emilie ALLART

9. Participation communale – Transport collectif

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la décision d'organiser deux sorties communales afin de permettre aux habitants de la commune d'assister à deux rencontres de football.

Afin de faciliter l'organisation de ces sorties et de permettre le déplacement collectif des participants, Monsieur le Maire propose que la commune participe financièrement aux frais de transport nécessaires pour se rendre aux deux rencontres.

Il est proposé que la participation financière de la commune soit fixée à un montant maximum de 20euros ttc/personne.

La participation communale sera versée directement au prestataire de transport.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'approuver la participation de la commune aux frais de transports liés aux deux sorties communales organisées à l'occasion des rencontres de football ;

-de fixer la participation maximale de la commune à 20euros par personne et par rencontre

-de préciser que cette participation sera directement prise en charge par la commune auprès du prestataire de transport ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout devis, bon de commande, ou document nécessaire à la réservation du transport ;
- d'autoriser le paiement des factures ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le 30 septembre 2026

Reçu en Préfecture

le 01 octobre 2026

Publié ou notifié

le 01 octobre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2026

Le Maire

Alexandre BLANCHART

